Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 13/05/2026

NAJELL rappelle Couffin



- Noms des modèles ou références concernés : **SleepCarrier Volume 2 SleepCarrier Volume 3**
- Marque : **NAJELL**
- **GTIN 7350080240531**
 GTIN 7350080242795
- Conditionnements : **sac plastique (volume 2)**
- Informations complémentaires : **Produit multifonctionnel pour nourrissons pouvant servir de nid pour bébé, de nacelle et de tapis d'éveil. Le produit permet également de transporter la nacelle à l'horizontale grâce à une bandoulière partiellement intégrée (« harnais de transport »).**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **site internet najell.com My baby (2B) Manipani (06) https://najell.com**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **La fixation correcte de la bandoulière est empêchée par une poche en tissu recouvrant la boucle (vol. 3) / un élastique cousu derrière la boucle et recouvrant celle-ci (vol. 2) et un élastique situé derrière les attaches de la boucle (bande de sécu)**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : **Si la bandoulière est mal fixée, la fixation de la sangle d'épaule peut céder alors que le bébé est allongé dans la nacelle. Le SleepCarrier bascule alors, entrainant la chute du bébé.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Contacter le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 30 septembre 2026**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Afin de corriger la non conformité de ses produits le fabricant a fourni une fiche d'instructions qui est jointe à la présente fiche**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre